

R.O.I.

Ou les petites règles de base de l'Accueil Extrascolaire

asbl RAIDS

Ressources et Actions pour L'Insertion et le Développement Social Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) au sein de notre accueil extrascolaire.

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement ci-après, ce document est consultable sur notre site internet <u>www.raidsenfance.net</u>

Généralités

L'accueil extrascolaire s'adresse à <u>tous</u> les enfants de 2,5 à 12 ans. Il se déroulent dans les locaux de la Marmaille, ruelle des Capucins, 9 à Malmedy.

Accueil temps libre : durant les périodes scolaires, les enfants sont repris à la sortie de l'école et encadrés jusqu'à la prise en charge des parents.

Accueil vacances : accueil qui regroupe une multitude d'activités différentes autour d'un thème précis, défini en collaboration avec les accueillantes ;

L'équipe chargée de l'encadrement et de l'animation des enfants est constituée d'un noyau « fixe », de trois ou quatre accueillant(e) s extrascolaires.

Durant les périodes de congés scolaires, les équipes sont renforcées par du personnel supplémentaire : équipe de puéricultrices du service de garde d'enfants malade à domicile Bab'Atchoum, étudiant(e) s mis à disposition par le CPAS de Malmedy.

2. Les inscriptions (accueil temps libre – accueil vacances)

L'inscription d'un enfant au sein de la Marmaille, se fait d'une part au moyen du formulaire d'inscription, disponible soit auprès des accueillant (e)s, soit en le téléchargeant sur le site internet de l'asbl, d'autre part en rencontrant les accueillant (e)s pour un premier contact enfant/accueillant/parent et la découverte du lieu d'accueil.

Cette inscription et rencontre préalables conditionnent toute prise en charge par la Marmaille.

L'inscription pour les animations vacances est réalisée au moyen du formulaire envoyé par mail avant chaque vacance.

Dès le formulaire d'inscription complété, vous recevrez, par mail, une confirmation d'inscription par mail.

Le nombre de places étant limité, de par le respect des normes ONE, Il vous est vivement conseillé de compléter le formulaire le plus tôt possible. En effet, en fonction des inscrits, certains groupes peuvent être complets avant la date limite d'inscription et nous ne pouvons alors plus accepter d'enfants complémentaires au sein de ceux-ci.

Chaque inscription non décommandée 7 jours avant le début des vacances sera facturée (Sauf en cas de maladie, sur remise du certificat médical). En cas d'annulations répétitives, la direction se donne le droit de suspendre l'inscription pour les périodes de vacances suivantes et ce pour une période indéterminée.

3. Tarif

Le tarif est établi en fonction :

- Du moment de présence par jour, de l'enfant à l'accueil,
- ♦ Du nombre d'enfants pris en charge par l'accueil extrascolaire

SEMAINE SCOLAIRE	MATIN Uniquement à l'accueil extrascolaire Les P'tits Chenapans	APRES L'ECOLE	MERCREDI APRES -MIDI
1er ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	1.60 €	2.60 €	5€
2 ^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	1,60 €	1.40 €	2.60 €
3 ^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	1,60 €	1€	2€

<u>VACANCES</u>	- DE 5 HEURES	+ DE 5 HEURES
1 ^{er} et 2 ^{ième} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	6€	10 €
3 ^{ième} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	3€	5€

Certaines mutuelles interviennent dans votre participation financière aux Animations vacances. Renseignez-vous auprès de votre mutualité...

Une attestation de frais de garde est délivrée chaque année

4. Conditions générales de payement - clause indemnitaire

Une facture reprenant le montant à payer pour l'accueil temps libre et/ou l'accueil vacances vous sera adressée dans le mois qui suit la prise en charge de votre enfant. Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

En ce qui concerne l'accueil vacances, nous attirons votre attention sur le fait que toute journée réservée sera facturée et donc due. Les désinscriptions sont tolérées jusque maximum 5 jours ouvrables avant chaque période de vacances.

Dans le cadre des Animations vacances, ne donnent droit à un remboursement, que les absences couvertes par un certificat médical ou pour cause de force majeure. Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation, ...) qui devra parvenir

au siège social de l'asbl Raids impérativement dans le mois de la période concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Toutes nos factures sont payables au comptant.

En cas de retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX.2 du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement :

- 1) d'intérêts au taux directeur majoré de 8 points
- 2) d'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû :
- > Inférieur ou égal à 150 € : 20 €
- > Compris entre 150,01 € et 500 € : 30 € augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 €.
- > Supérieur à 500 € : 65 € augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2.000 €.

Des intérêts et une indemnité forfaitaire identiques seront dus au client en cas d'inexécution de ses obligations par l'entreprise.

Ceux-ci seront calculés sur le préjudice réellement subi et démontré par le client.

En cas de litige, les Tribunaux de Verviers seront seuls compétents.

En cas de non payement des factures, l'Asbl fera appel au service de la société Eurofides afin de récupérer les sommes dues.

L'Asbl se donne également le droit de refuser la prise en charge d'un enfant en cas de non payement. La signification de l'arrêt de la prise en charge se fera par courrier à l'attention des parents.

5. L'accueil temps libre

L'accueil temps libre (en semaine scolaire) est proposé le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 18h15* et le mercredi de 12h à 18h15*
(*18h30 sur demande)



Pas d'ouverture durant les journées pédagogiques

6. Les Accueils vacances

Les Accueils vacances sont organisées durant chaque congé scolaire, du lundi au vendredi de 7h45 à 17h45, à l'exception d'une semaine de fermeture durant les congés d'hiver et 3 semaines durant les congés d'été.

Nous demandons aux parents d'amener les enfants dans **le local** le matin avant 9h30, et de les reprendre à partir de 16h.

Le temps de midi, l'accueil reste accessible entre 12h00 et 13h30 pour reprendre les enfants ou les amener pour les activités de l'après-midi.

Nous demandons une grande vigilance aux parents quant au respect des horaires pour le bienêtre des enfants et le respect de l'équipe encadrante. En cas de retard, pensez à prévenir les accueillant (e) s Pour les enfants qui le souhaitent ou qui en ont besoin, une sieste est possible.

Nous vous invitons également à munir votre enfant de ce dont il a besoin pour pouvoir profiter pleinement de ce moment : doudou, lange, ...

Vêtements de rechange

Il n'est pas rare que, pris par l'activité, les enfants oublient l'urgence ... Nous vous invitons donc à prévoir des vêtements de rechange en suffisance (**nominés et dans un sac au nom de l'enfant**) à remettre à l'animateur du groupe de votre enfant.

Les Animations vacances comprennent de multiples activités, intérieures et extérieures.

Nous vous recommandons donc d'habiller votre enfant dans des vêtements faciles, qui peuvent être tachés ou abîmés et adaptés aux circonstances et aux conditions climatiques.

Certaines animations nécessitent un équipement adapté.

Afin de prévoir celui-ci, le programme vous sera communiqué début de semaine via les différents canaux de communication : affichage, Facebook, ... »

Excursions : Le lieu d'excursion est choisi à l'avance par les accueillant (e)s de vos enfants.

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette journée spéciale, les horaires sont généralement élargis. Il vous sera également communiqué début de semaine.

Les enfants n'apportent pas d'objets de valeur aux Animations vacances. De même, pour la journée d'excursion, les enfants n'apportent pas d'argent de poche.

Aucune permanence n'est assurée lors des journées d'excursion. Les enfants qui ne seraient pas arrivés pour le départ du car n'auront donc malheureusement pas d'autre choix que de rentrer chez eux...

En fonction de l'excursion, une participation financière complémentaire pourra être demandée avec un maximum de 3€/excursion ou animation (piscine...)

Les collations et le repas

Les enfants sont invités à se munir de leurs boissons, collations (matin et après-midi) et piquenique de midi.

Nous vous recommandons de munir votre enfant de collations et d'un repas sain.

7. Sécurité

Les enfants doivent être confiés à un (e) accueillant (e) et ne peuvent arriver seuls dans les locaux.

Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes autres que les personnes mentionnées sur l'autorisation écrite et signée des deux parents.

Si un enfant quitte l'accueil en compagnie de son grand frère ou de sa grande sœur ayant moins de 18 ans, une décharge devra être signée préalablement par les deux parents et remise aux accueillant (e) s. Cette décharge est à renouveler chaque année scolaire.

8. Objets trouvés/objets perdus

Les enfants sont responsables de ce qu'ils apportent à la Marmaille.

Bien entendu, les accueillant (e)s veilleront à ce que les enfants n'oublient rien mais nous nous retrouvons souvent, en fin de période avec certains effets qui n'appartiennent à personne. Les

parents sont donc invités à vérifier et à éventuellement récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Si malgré tout, en fin de période, il reste des vêtements et des objets non réclamés, vous devez savoir qu'ils sont gardés à l'accueil extrascolaire jusqu'au 1er octobre de l'année concernée. Après ce délai, ils sont donnés à une association caritative.

9. Bien-être et Santé Maladie et accident

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée, vous serez contacté par la coordinatrice ou un (e) accueillant (e).

Le personnel d'accueil n'est pas habilité à donner quelque médicament que ce soit aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, nous ne pourrons le lui donner que sur base d'une prescription médicale.

Un enfant malade n'est pas accepté au sein des Animations vacances.

En cas de maladie contagieuse déclarée (scarlatine, oreillons, varicelle, ...) nous vous demandons de prévenir au plus vite la coordinatrice. Pour pouvoir réintégrer les Animations après une absence pour maladie contagieuse, vous serez invité à nous fournir un document médical attestant de la guérison de votre enfant.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez, bien évidemment, immédiatement contacté par la coordinatrice ou un (e) accueillant (e).

En fonction de l'urgence, l'enfant sera pris en charge par les services de secours (via appel 112).

A l'inscription de votre(vos) enfant(s), vacances, une fiche médicale vous sera remise. Cette fiche sera à renouveler toutes les années pour vérification des données qui y sont inscrites.

Celle-ci est essentielle puisqu'elle reprend toutes les informations et les recommandations utiles au bien-être de votre enfant. Nous vous invitons donc à la remplir la plus exactement possible ou à vérifier avec attention l'exactitude des renseignements qui y figurent.

Nous vous invitons en outre à nous communiquer toute modification en rapport avec la santé de votre enfant, sans attendre de recevoir la fiche à vérifier ... (allergies, accident, précautions, ...)

10. Contacts/Communication

La Marmaille

ruelle des Capucins 9 – 4960 MALMEDY 0477/242969

marmaille@raidsenfance.be



La Marmaille (Malmedy)

Siège social:

Raids asbl BCE 0451256106 rue Slar 49K - 4801 Stembert

Tél: 087/31.10.34
E-mail: info@raidsenfance.be
Site web: www.raidsenfance.net

Responsable:

Anne-Catherine Doyen, directrice

En résumé, à l'attention des enfants :

Les animations sont un lieu où on s'amuse, on bricole, on part en grand jeu ... Je m'habille donc avec des vêtements que l'on peut salir (ou même abîmer ...) Je porte des chaussures adaptées à tout, (Les animations se déroulent en Belgique) Je prévois mon KW et des chaussures fermées s'il menace de pleuvoir ... Le soir, je ne peux pas repartir seul ou avec une personne qui n'est pas « habituelle » sans une autorisation écrite et signée de papa et maman. Je n'apporte pas d'objets de valeur aux Animations vacances, (ni appareil photo, ni Gsm, ...) Lorsqu'on me donne un papier durant les rassemblements, je veille à le donner à papa et/ou maman dès mon retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes Si papa et/ou maman ont quelque chose d'important à communiquer pendant la journée, ils peuvent téléphoner à la coordinatrice qui est sur place durant les heures d'ouverture ou par téléphone. Et puis bien sûr, comme toujours, je veille à être poli et respectueux des autres, à respecter le matériel, à écouter les consignes, à ne pas dire de gros mots, à venir avec mon enthousiasme